

Avis de constitution

SOCIETE « ALEXIS DANIEL KOUASSI & COMPANY » en abrégé « ADK & CO »

Siège Abidjan, Anyama, ABIDJAN ANYAMA EBIMPE,  
Lot 570, Ilot 75

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 12/09/2023, et enregistrés au CEPICI le 03/10/2023, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « ALEXIS DANIEL KOUASSI & COMPANY » en abrégé « ADK & CO »

Objet : Objet : ENTREPRISE BTP ,

CONSTRUCTION BATIMENT,  
TRAVAUX PUBLICS,  
ACHAT ET VENTE DE TERRAINS,  
CONCEPTION ET ETUDE DE PROJET BTP,  
AMENAGEMENT FONCIER,  
GESTION IMMOBILIERE,  
PRESTATIONS DIVERSES .

Et pour la réalisation de l'objet social ci-dessus indiqué, elle effectue :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.

- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers, avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.

- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.

- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée dont l'activité complète ou développe la sienne,

- et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social Abidjan, Anyama, ABIDJAN ANYAMA EBIMPE, Lot 570, Ilot 75

Dirigeant(s) M KOUASSI KOUADIO ALEXIS (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2023-B12-06389 du 07/11/2023 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°78869/GTCA/RC/2023 du 07/11/2023

